

PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

CLASSE III : Bâtiments de type habitation de niveau R+2 et R+3 maximum, ne comportant de sous-sol

- Un titre de propriété (un A.C.D, une attestation domaniale, un Certificat de Propriété, une Lettre d'Attribution, un Acte Administratif de vente, ou un bail amphithéotique)
N.B : Un état foncier avec historique pour le certificat de propriété ;
- 1 Extrait topographique visé par la CIE, la SODECI, le Domaine Urbain et la Direction de l'Assainissement ;
- Une demande de permis de construire (formulaire au GUPC et en ligne) ;
- Photocopie CNI
- Un Certificat d'Urbanisme (CU) ;
- Une vue en plan du bâtiment et les façades ;
- Une coupe du bâtiment ;
- Un plan de masse ;
- Un devis descriptif ;
- Un devis estimatif ;
- Un plan de masse en y figurant l'assainissement d'Eaux Usées et le drainage des Eaux Pluviales) ;
- Un plan d'assainissement (Assainissement de Eaux Usées et Drainage des Eaux Pluviales) ;
- Faire viser les plans d'Assainissement par la Direction de l'Assainissement et du Drainage ;
- Un plan de fosse septique (en cas d'absence de réseau d'assainissement) ;
- Notice de sécurité incendie ;
- Prescriptions sécuritaires (Avis technique) de l'Office National de la Protection Civile (ONPC) ;
- Plans de structures du bâtiment ;
- Soumission au contrôle technique (contrôleur technique) ;

Montant :

Visa Extrait Topographique (Direction du domaine urbain 6.000 FCFA)

Visa Extrait Topographique (Direction Assainissement et du Drainage 6.000 FCFA)

Certificat d'urbanisme (Direction Assainissement et du Drainage 6.000 FCFA)

Tous les plans doivent être visés par un architecte agréé et inscrit au Conseil National de l'Ordre des Architectes
(Dossier à fournir en 01 exemplaire)

NB : Tous les VISAS (CIE, SODECI, etc....) sont délivrés au GUPC.